

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

Troisième trimestre de 1955-Préambule

Au cœur de l'été 1955, le Parlement adopte à une large majorité le projet gouvernemental visant à ratifier les Conventions franco-tunisiennes, qui, en passant par ce qu'on appelle alors une « association », marquent une étape irréversible vers l'indépendance de la Tunisie (qui interviendra l'année suivante et qui sera suivie en 1957 par la proclamation de la République).

Cet accord, obtenu à l'issue d'une longue période (depuis 1952) de troubles, d'attentats, de répression et de négociations, plusieurs fois remises en cause par les Français de Tunisie, a été signé à Tunis le 3 juin 1955, deux jours après le retour d'Habib Bourguiba dans son pays.

Le Comité national du MRP, réuni les 25 et 26 juin, l'a approuvé, tout en demandant « une association organique de la France et de la Tunisie fondée sur une action concertée et des garanties réciproques ».

L'Assemblée Nationale en vote la ratification le 8 juillet et le Conseil de la République le 3 août.

À l'Assemblée, la majorité est très large : 540 voix contre 44 et 28 abstentions ; elle est composée principalement par les 98 communistes et progressistes, les 105 socialistes et 75 MRP sur 84. Parmi les députés qui votent contre ou s'abstiennent, on compte 36 Républicains Sociaux et ARS (ex-RPF).

Cette dispersion maintenue par les 120 élus gaullistes de 1951 (dans un problème aussi délicat que celui de l'Afrique du Nord) est-elle liée à l'attitude du général de Gaulle ?

Le 2 juillet, un mois plus tôt, le général, dans une conférence de presse, a déclaré : « Il y a plus d'un an que nous nous sommes réunis. Tout laisse prévoir qu'un long temps s'écoulera avant que nous nous retrouvions. Mon intention est en effet de ne pas intervenir dans ce qu'il est convenu d'appeler la « conduite des affaires publiques ». Ce qui ne l'a pas empêché de donner aussitôt son opinion sur l'Afrique du Nord : « ... Association qui signifie ou bien un lien de nature fédérale entre Etats, comme avec le Maroc et la Tunisie, ou bien, dans le cas de l'Algérie, une intégration dans une communauté plus large que la France, avec toute la participation politique et administrative à fournir par les Algériens que comporte cette intégration dès lors qu'elle est sincère. »

Cette déclaration sur l'Afrique du Nord n'est pas une critique de la politique gouvernementale ; elle vaut une approbation. Est-elle au surplus une invitation aux élus gaullistes à ne pas entraver cette politique ? Là, il y a doute : de Gaulle termine sa conférence par ces mots : « Je me désintéresse totalement de ce qui pourra se passer aux élections de 1956. »

Au sein du Groupe MRP, les Conventions franco-tunisiennes sont approuvées massivement, sur un rapport d'information établi par Maurice Schumann.

C'est une bonne indication sur l'amitié qui règne au sein du groupe : durant les débats, personne ne rappelle à Maurice Schumann que trois ans plus tôt, au printemps de 1952, le Groupe l'avait très sévèrement critiqué pour son rôle – il était secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères-, dans la très grave crise franco-tunisienne de janvier (« ratissage » du Cap Bon) (*Voir notre numéro 94, pages 17 et suivantes*).

La ratification des conventions constitue un important succès pour le gouvernement (Edgar Faure, radical, est président du Conseil, Pierre July, député républicain social d'Eure-et-Loir, est ministre des Affaires marocaines et tunisiennes) ; mais ce succès va être rapidement terni par de violentes émeutes, qui causeront de nombreuses victimes, au Maroc (les 20 et 21 août).

Autres sujets importants traités au Palais-Bourbon et au Groupe MRP en cet été 1955 : l'amnistie pour les dirigeants de la rébellion malgache de 1947-48, le financement des prestations familiales agricoles, le budget militaire pour 1954 (présenté par le général Pierre Koenig, ministre de la Défense nationale) et la reconduction, pour 1956, de secteurs entiers du budget appliqué en 1955.

- Amnistie à Madagascar : sur le véritable caractère de la révolte et les véritables responsabilités de ce drame, un blocage subsiste parmi les élus MRP.
- Prestations familiales agricoles : le Groupe MRP reste hostile à toute formule de péréquation ou de surcompensation qui pourrait réduire les fonds des caisses d'allocations familiales du régime général (comme en 1952, quand Pinay a tenté de l'imposer, et comme en 1954, quand Mendès-France a réussi à le faire appliquer).
- Budget militaire : il est trop élevé ; on y trouve pour 20 milliards de gaspillages ; l'armée préfère la quantité à la qualité ; le ministre est incompetent ; mais on le votera, faute de pouvoir faire autrement.
- Reconduction du budget 1955 en 1956 : l'Assemblée a dit « oui » à la fin de juillet en ajoutant toutefois 45 milliards aux 3644 prévus (ce qui sera d'ailleurs jugé insuffisant à la rentrée d'octobre).
- Le climat politique est devenu très électoral. Le renouvellement de l'Assemblée élue en juin 1951 doit intervenir au printemps 1956, au plus tard. Mais ce délai n'est-il pas trop long ? Tout le monde se pose la question : la majorité parlementaire capable de voter un budget pour 1956 n'existe pas (la majorité d'Edgar Faure est celle de Mendès-France où le MRP, avec quatre ministres au gouvernement, remplace la SFIO, sans ministre). L'ouverture d'une discussion budgétaire dans ces conditions risquerait d'aboutir à de nouvelles crises ministérielles (les sujets ne manquent pas) et même à l'impossibilité de voter un budget.

La dissolution de l'Assemblée se profile à l'horizon.

Durant le troisième trimestre de 1955, le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale tient 15 réunions (de la 50^e à la 64^e), du 5 juillet au 5 août.

Lors de sa réunion du 5 juillet, ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de **Roger Devémy** (Saône-et-Loire), il évoque le **débat sur l'Algérie** qui doit venir en séance publique à la fin du mois et il renouvelle les mandats de Pierre-Henri Teitgen et de François de Menthon à l'assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le mercredi 6 juillet, à partir de 14 heures, sous la présidence de **Jules Duquesne** (Nord), il discute du projet de ratification des **conventions franco-tunisiennes**, sur un rapport introductif de **Maurice Schumann** (Nord).

Ces conventions ont été signées à Tunis le 3 juin, deux jours après l'arrivée d'Habib Bourguiba à bord du Ville d'Alger. Le dirigeant destourien a été accueilli avec enthousiasme par la population.

Réuni les 25 et 26 juin, le Comité national du MRP a approuvé les conventions, mais **Georges Bidault** a formulé des critiques : « C'est un pari sur Bourguiba », a-t-il déclaré.

Devant le Groupe, le 6 juillet (le scrutin en séance publique doit avoir lieu le lendemain), **Maurice Schumann** expose « que les lignes générales du cadre institutionnel franco-tunisien réclamé par le MRP dès août 1954 sont maintenant dessinées alors qu'elles ne l'étaient pas encore à la chute du Gouvernement Mendès-France... et qu'ainsi nous sommes à mi-chemin entre la politique Mendès et ce que nous voulions ». Il note que la Tunisie reconnaît appartenir au monde français et au monde occidental et que le Néo-Destour prend ainsi ses distances par rapport à la Ligue arabe. Il montre les concessions obtenues par Edgar Faure sur la défense, la diplomatie, l'enseignement, et les concessions inverses : le « subarbitre » désigné éventuellement par le Conseil arbitral pourra être étranger. Il conclut : « En saisissant la chance de l'association franco-tunisienne, l'Assemblée démentira le défaitisme sur l'avenir de l'Union française ».

Après avoir entendu une communication d'**Henri Dorey** sur les clauses financières des conventions, le Groupe décide : 1° Maurice Schumann parlera au nom du Groupe dans la discussion générale ; 2° Jean Raymond-Laurent expliquera le vote du Groupe ; 3° le Groupe votera contre toute motion préjudicielle.

Un débat est ouvert sur le fond.

Jean Catrice (Nord).- Nous sommes peu informés sur les clauses économiques des conventions.

Francine Lefebvre (Seine).- Dans nos déclarations à la tribune, il serait inopportun de dire que Tahar Ben Amar (chef du gouvernement tunisien) a fait des concessions importantes.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française.- Je pense qu'à son propos on peut parler de compréhension.

L'orateur pose des questions sur l'enseignement, la justice, les finances, l'économie. Maurice Schumann lui répond.

Georges Bidault (Loire).- J'interviendrai en séance. Je voterai la ratification. Je parlerai des inconvénients créés par ces textes. Des conséquences graves pour l'Afrique du Nord sont à craindre. Des indices sont décelés.

Jean Catrice.- Donner et retenir ne vaut !

Maurice Schumann.- Je ne suis pas d'accord avec Bidault sur l'appréciation des conventions.

Ce débat rebondit le vendredi 8 juillet, à 14 heures, à la 52^{ème} réunion du Groupe, présidée par **Robert Lecourt**. **Jean Raymond-Laurent** expose son projet d'intervention pour expliquer le vote du Groupe, qu'il suppose favorable.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Avant cette intervention, Bidault doit poser des questions à Edgar Faure et réserver son vote dans l'attente de ses réponses ; il faudrait éviter des contradictions.

Francine Lefebvre.- Pas d'accord ! L'explication du Groupe ne peut pas être bouleversée par un mouvement d'humeur de Bidault.

Jean Catrice.- Oui !

Joannès Dupraz.- Je pense seulement à un ajustement des textes. C'est une question de style.

Maurice Schumann.- J'ai l'assurance que l'intervention de Bidault ne choquera pas Catrice. Nous n'avons qu'à nous en tenir aux décisions du Comité national : préparer l'union de la France et de la Tunisie.

Georges Bidault.- Oui, le Comité national a fait de ce but une exigence. Il faut donc un engagement clair du Gouvernement. Je souhaite que le Groupe renvoie sa décision à la fin de l'après-midi, afin d'être plus fort pour obtenir satisfaction dans les déclarations du Gouvernement.

Jean Catrice. Je ne suis pas d'accord. Nos amis seront absents ce soir pour la plupart. C'est maintenant que le Groupe est en état de décider. En outre, je trouve pénible qu'on nous demande de prendre des décisions de cette importance en fonction de ce que dit Mendès-France ! Je rappelle d'ailleurs que le MRP n'a pas voté contre Mendès-France pour sa politique en Tunisie !

Maurice Schumann.- Je pense qu'un discours de Mendès-France ne peut pas modifier le vote du MRP.

Jean Cayeux (Seine). J'appuie Bidault.

Consulté, le Groupe décide de se prononcer immédiatement sur la ratification des Conventions franco-tunisiennes par 9 voix contre 5.

Puis par 13 voix contre 1 et 1 abstention, il décide de voter pour la ratification.

Jean Cayeux.- Il faudra examiner le problème des fonctionnaires de Tunisie.

Georges Bidault.- A la suite de la décision du Groupe, je renonce à intervenir en séance publique !

Robert Lecourt.- Réfléchissez !

En séance publique, ce 8 juillet, l'Assemblée adopte le projet de ratification par 540 voix contre 44.

Cette minorité hostile réunit 12 républicains sociaux (ex-RPF), 11 ARS (ex-RPF), 9 Paysans et 3 Indépendants-paysans, 7 Républicains indépendants et 2 radicaux.

Il y a 28 abstentions : 3 républicains sociaux, 10 ARS, 2 Paysans et 2 Indépendants-paysans, 10 Républicains indépendants, 1 non inscrit. La droite « colonialiste » est composée principalement d'élus gaullistes.

Les communistes ont voté pour, comme le MRP et la SFIO.

Lundi 11 juillet à partir de 14h30, le Groupe MRP tient une brève réunion (la 53^e) sous la présidence de **Robert Lecourt**.

Celui-ci traite du rapport Coudert (député radical du Tarn) sur la **répression des infractions à la législation économique**.

Michel Mercier (Loir-et-Cher) fait des observations. **Jean Cayeux** traite du problème de l'**aide aux infirmes**.

La **rébellion malgache** de 1947 et 1948 a été durement réprimée. En 1955, le Gouvernement, estimant qu'il est possible d'accorder une **amnistie** à une partie des condamnés, dépose un projet de loi.

Le rapport de la Commission des Territoires d'outre-mer est établi par **Jonah Ranaivo**, député MRP de Madagascar, qui le présente à la réunion du Groupe (la 54^e) le **mardi 12 juillet** à partir de 14 heures. **Robert Lecourt** préside.

Jonah Ranaivo.- Les Malgaches eux-mêmes ne sont pas favorables à une amnistie totale.

Henri Lacaze.- La Commission de la Justice propose que les chefs de la rébellion puissent être admis au bénéfice de l'amnistie alors que la Commission des TOM s'y oppose.

Antoinette Le Ber, conseillère de l'Union française.- Je suis favorable à l'ouverture de l'amnistie automatique aux condamnés à 20 ans de travaux forcés anciens combattants décorés ou cités. Ces personnes, outre-mer, sont considérées comme des êtres exceptionnels.

Jonah Ranaivo.- Je suis d'accord.

Henri Lacaze.- Je n'insiste pas en sens contraire.

Francine Lefebvre.- J'appuie Antoinette Le Ber.

Consulté, le Groupe décide de voter l'amendement auquel celle-ci s'est référée.

Francine Lefebvre.- Il y a le problème de l'amnistie individuelle pour les condamnés à plus de 20 ans de travaux forcés, c'est-à-dire pour les chefs de la rébellion. Je pense que le Gouvernement, qui prendra la décision, ne commettra pas d'erreur. Je suis favorable à l'extension proposée par la Commission de la Justice.

Jonah Ranaivo.- Les Malgaches redoutent l'amnistie des chefs de la rébellion. L'amnistie dite individuelle ne les rassure pas.

Pierre de Chevigné (ancien Haut-Commissaire de France à Madagascar de 1947 à 1950).- J'accepte une amnistie individuelle large mais je pense que les plus coupables sont les chefs. J'accepte le texte de la Commission de la Justice, à condition que la grâce soit accompagnée d'une interdiction de séjour.

Jonah Ranaivo.- Je crains le retour des chefs de la rébellion à la vie politique. Je préfère le texte de la Commission des TOM.

Pierre de Chevigné.- Je me rallie à ce point de vue.

Consulté, le Groupe donne sa préférence au texte de la Commission des TOM.

A la demande d'**Henri Lacaze**, le Groupe décide de s'opposer à l'amnistie automatique des récidivistes condamnés pour des actes non politiques à plus de deux ans.

Mardi 19 juillet, à partir de 14 heures, sous la présidence de **Robert Lecourt**, le Groupe délibère sur le projet de création d'un **tunnel routier sous le Mont Blanc** et commence un débat sur **le financement des prestations familiales agricoles**.

C'est la 55^e réunion de 1955.

Louis Martel (Haute-Savoie).- Je suis favorable au projet de tunnel, capable d'établir des liens économiques entre la France et ses voisins de l'Est. Jusqu'ici, l'Italie et la Suisse se sont tournées, pour les affaires, vers l'Allemagne. Si ce projet est abandonné, un autre tunnel routier sera créé par le Grand Saint-Bernard, hors de France ; un accord est déjà conclu, à ce sujet, entre la Suisse et l'Italie. Il y a aussi, en faveur du projet, des arguments politiques : la Suisse et l'Italie nous demandent ce tunnel. Pensons à l'isolement géographique de l'Italie avant la guerre et à l'axe Rome-Berlin. La France n'aurait d'ailleurs à sa charge qu'un tiers du coût, soit 3 milliards de francs. On a formulé des réserves techniques contre le projet : elles ne sont pas fondées.

Henri-Louis Grimaud (Isère).- Ce projet ne répond pas à l'intérêt national mais seulement à l'intérêt de la Haute-Savoie. Techniquement il n'est pas valable. Je note d'ailleurs que le Conseil économique s'est prononcé contre.

Louis Martel.- C'est inexact : il s'est prononcé pour son ajournement.

Consulté, le Groupe se prononce pour la ratification de l'Accord franco-italien visant à créer un tunnel sous le Mont-Blanc.

Le financement des prestations familiales agricoles va occuper le Groupe durant la seconde partie de cette réunion du 19 et deux réunions tenues le 20, à 14 heures 15 (présidence Lacaze) et à 17 heures 30 (présidence Lecourt), avec la participation de **Pierre Pflimlin**, ministre des Finances et des Affaires économiques, et de **Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le sujet divise le Groupe MRP, où le système dit de la « surcompensation » ou de la péréquation entre les caisses de salariés et de non-salariés est critiqué par principe.

Francine Lefebvre.- En 1954, déjà, le Groupe MRP a voté contre la surcompensation. S'il y a un déficit dans les caisses agricoles mieux vaut qu'il soit couvert ouvertement par l'Etat.

François de Menthon (Haute-Savoie).- J'accepte l'aide de l'Etat aux paysans mais je suis hostile à la surcompensation, qui lèse le régime général des allocations familiales.

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- La Sécurité Sociale est en déficit de 45 milliards ; c'est le Trésor qui lui accorde des avances, qu'elle transfère ensuite aux caisses agricoles. Il s'agit donc d'un jeu d'écritures. On ne peut pas distribuer du déficit ! La solution est dans une contribution de

l'Etat à tous les régimes, par la création de fonds nationaux (allocations familiales, vieillesse, etc.)

Jean Catrice (Nord).- Je reste hostile à la surcompensation, par principe.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie).- Moi je ne vois pas comment le MRP pourrait faire échouer l'allocation de la mère au foyer ! J'attends du Gouvernement qu'il trouve une solution.

Jean Errecart (Basses-Pyrénées).- L'aide à l'agriculture est justifiée. Je demande une refonte générale du système.

Robert Lecourt.- Je demande aux ministres MRP de reprendre l'étude de ce problème de financement.

Francine Lefebvre.- Je cite le cas des métayers, qui sont pénalisés par le système actuel.

Le Groupe approuve Lecourt.

La 56^{ème} réunion, mercredi 20 juillet à 14 heures 15, commence par un exposé de **Pierre Pflimlin**.

Les difficultés de financement sont allées croissant, dit-il. Le Gouvernement a pris un risque en acceptant la création de l'allocation de la mère au foyer, qui sera forcément réclamée aussi par les travailleurs indépendants.

Le principe de la surcompensation n'est pas condamnable en soi ; il consacre la solidarité entre toutes les familles françaises. Certes, le régime agricole en est le grand bénéficiaire, pour 27 milliards ; la SNCF arrive ensuite, pour 8.2 milliards. De plus, il y a le problème financier de la Sécurité Sociale.

Je propose le vote du projet, conçu comme la reconduction provisoire d'un système imparfait. Ce système a du moins un avantage : il oblige le Gouvernement à résoudre le problème du déficit de la Sécurité Sociale. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas aujourd'hui d'autre solution à proposer. Il a besoin d'un délai.

Jean Catrice.- Je ne suis pas d'accord : les prestations familiales des salariés sont des salaires ; on ne peut pas les leur prendre.

Pierre Pflimlin.- Non, il s'agit d'une péréquation entre salariés. Le problème existerait même sans la création de l'allocation de la mère au foyer. La surcompensation entre tous les salariés est un principe défendable.

Francine Lefebvre.- Ce serait vrai si les cotisations étaient équivalentes dans tous les régimes. Et ce n'est pas le cas.

Pierre Gabelle (Loiret).- Exact ! La surcompensation n'est valable qu'avec des fonds publics.

Jean Catrice.- Bien sûr !

Pierre Pflimlin.- Je comprends vos arguments ...

Francine Lefebvre.- Le Groupe MRP a combattu le système sous le gouvernement précédent (Mendès-France) et l'actuel en a hérité. Je propose que les avances du Trésor soient faites aux caisses agricoles et non pas à la Sécurité Sociale. Pour le Trésor rien ne serait changé ; psychologiquement ce serait meilleur.

René Charpentier (Marne).- J'approuve la thèse de Pflimlin. Elle se justifie : l'agriculture comporte des charges spéciales, notamment le nombre élevé des enfants dans les familles paysannes et la limite, vers le bas, des prix agricoles.

Louis Siefert (Seine Inférieure).- Je crains que la thèse de Pflimlin ne fasse se perpétuer le système que nous combattons.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Le MRP se trouve dans l'impasse parce qu'il n'a jamais résolu le problème de fond. Il a commis l'erreur de faire financer le salaire différé avec les salaires seulement. Il en a même fait une question de doctrine. Je rappelle à ce propos la proposition de loi qu'avait déposée notre ami Jean Labrosse (alors député du Var) tendant à fiscaliser partiellement la Sécurité Sociale. Il faut faire l'égalité vers le bas : allègement des cotisations du régime général, compensation par des ressources fiscales assurant la surcompensation. J'approuve la proposition de Francine Lefebvre.

François de Menthon. J'approuve la thèse de G. Poinso-Chapuis mais je cherche une issue pratique pour aujourd'hui. Je propose de reporter du 1^{er} juillet au 31 décembre le dépôt du projet relatif au fonds national de surcompensation et de prévoir une subvention du Trésor pour alimenter ce fonds en 1956 à hauteur de 32 milliards de francs.

Jean Errecart.- Je me rallie à la thèse de Germaine Poinso-Chapuis et je me réjouis que le Groupe prenne enfin conscience de la gravité du problème.

Jean Cayeux.- J'accepte la proposition de F. de Menthon.

Jean Catrice.- Moi aussi mais avec quelques réserves. Je souhaite une intervention MRP en séance publique sur un amendement au projet gouvernemental.

Robert Lecourt.- Je veux bien mais que cela se fasse avec l'accord de Pflimlin.

Consulté, le Groupe décide, à l'unanimité :

- de demander à Pflimlin son accord sur le texte de Menthon
- de défendre ce texte en séance

Le débat au Groupe reprend à la 57^e réunion, ouverte ce même jour à 17 heures 30 sous la présidence de Lecourt.

François de Menthon.- Le Gouvernement va opposer l'article 48 à l'amendement du communiste Patinaud visant à supprimer la surcompensation. Cela modifie-t-il la décision que nous avons prise au début de l'après-midi ?

Lionel de Tinguy.- Je crains que l'amendement de Menthon ne soit déclaré irrecevable... Je ne crois pas que la réforme soit possible avant les élections.

Pierre Gabelle.- Je ne vois pas bien comment présenter l'amendement...

Pierre Pflimlin (qui est venu à la réunion après avoir dû quitter la précédente).- Je comprends bien le souci de notre ami de Menthon : c'est assurer la préparation de la réforme de fond. En revanche je fais observer qu'un projet de réforme déposé avant la fin de l'année risque de ne pas être voté avant les élections. Il y aurait donc un trou financier en 1956.

.....

Le même jour, en séance publique, ce long débat sur le budget annexe des prestations familiales agricoles se poursuit et trouve son dénouement.

Le système de la surcompensation a été établi par le Gouvernement Mendès-France.

Le Gouvernement Edgar Faure le reprend, à titre provisoire, faute de trouver le temps d'organiser un fonds national de la surcompensation alimenté par le Trésor. En outre, il accepte un amendement créant une **allocation de la mère au foyer dans les familles d'exploitants agricoles** (qui sera étendue aux chefs de famille non salariés des professions indépendantes).

Finalement, le passage du financement du déficit du budget annexe des prestations familiales agricoles par des prélèvements sur les ressources du régime général de Sécurité Sociale à un financement par le Trésor par l'intermédiaire d'un fonds national est organisé de la façon suivante par un amendement de **François de Menthon**, défendu en séance par **Jean Errecart** : le décret Mendès-France du 31 décembre 1954, prolongeant sans limitation la durée de la surcompensation instituée en août 1954, sera abrogé de plein droit dès la mise en vigueur de la loi qui aura créé le fonds national.

Ce texte est adopté par l'Assemblée à main levée.

Le MRP prend une grande part dans le débat public : interventions de Gabelle, rapporteur de la Commission des Finances, de Catrice, Duquesne, Villard, F. Lefebvre, Coudray, Errecart...

A titre personnel, **Jean Villard**, député du Rhône, propose que le fonds national soit alimenté par des cotisations proportionnelles aux revenus et par une « taxe sur les richesses produites par la nation ».

Présidée par Maurice Lucas (Manche), la 58^e réunion du Groupe, le jeudi 21 juillet à 14 heures, est consacrée à la **réforme du Règlement de l'Assemblée Nationale**, qui va être discutée en séance publique sur un rapport de Jean Minjoz, député socialiste du Doubs.

Paul Coste-Floret (Hérault), soutenu par **Robert Lecourt**, annonce qu'il déposera une série d'amendements, dont l'un vise à instituer le **vote personnel dans les grands scrutins**.

Le Groupe se montre très favorable à cette initiative.

Ouvert par un exposé d'**André François Mercier** (Deux-Sèvres), un débat se déroule sur le **budget militaire de 1955** à la 59^e réunion, présidée par Maurice Lucas, le vendredi 22 juillet à partir de 14 heures.

André-François Mercier.- C'est un budget de gaspillage. On s'attend à seulement 20 milliards d'aide américaine. Qu'aurait-on dit, l'année dernière, si une telle diminution s'était produite ? Ce projet ne résout pas les problèmes de la défense nationale. Le ministre actuel (général Koenig, député gaulliste) est néfaste.

Pierre Pflimlin, ministre des Finances et des Affaires économiques.- Les crédits sont mal employés. Je regrette qu'Edgar Faure ait arbitré en faveur d'une somme globale aussi élevée. A la Défense nationale, on préfère la quantité à la qualité. C'est l'inverse qu'il faudrait faire, comme le prouvent les événements d'Afrique du Nord. Les chefs militaires cherchent l'alibi dans l'insuffisance des crédits. En fait, ils manquent d'imagination.

François de Menthon.- Dans ces conditions, pourquoi le MRP va-t-il voter le budget militaire ?

André-François Mercier.- En le faisant rejeter, on amènerait le Gouvernement à utiliser le système des « douzièmes provisoires » (budgets mensuels), ce qui coûterait plus cher.

François de Menthon.- On dit cela tous les ans et ça continue ! Nous entérinons trop de choses !

Jean Catrice.- Je propose de faire voter une série d'abattements sérieux pour sanctionner le ministre incompetent.

Le Groupe donne son accord.

Mardi 26 juillet, à 14 heures, Robert Lecourt ouvre la 60^e réunion.

Premier sujet : **Jean-jacques Juglas**, élu MRP dans la Seine en 1946 et dans le Lot-et-Garonne en 1951, a été exclu du Groupe en janvier 1955 pour avoir accepté le portefeuille de la France d'outre-mer dans le cabinet Mendès-France (que Robert Buron abandonnait pour la rue de Rivoli) : **il vient de solliciter sa réintégration**.

Au nom du Bureau, **Robert Lecourt** s'y déclare favorable.

- D'accord, dit **Francine Lefebvre**, à la condition que

« les pardonnés » subissent une pénitence.

Lecourt accepte cette réserve.

Le Groupe se prononce pour la réintégration.

On en vient ensuite à la discussion d'un « collectif budgétaire » et au principe de la reconduction en 1956 du budget de 1955 (avec un complément de 45 milliards)

Charles Barangé (Maine-et-Loire), rapporteur général du budget.- J'approuve la reconduction. Nous sommes proches d'un retour de l'inflation. Une nouvelle discussion budgétaire serait très dangereuse.

Robert Lecourt.- Oui.

Albert Gau (Aude).- Cette question est-elle liée à une anticipation des élections législatives ?

Robert Lecourt.- Il n'en est pas question !

Pierre Mouchet (Haute-Savoie, élu député le 10 novembre 1946, maire de Saxel, cultivateur).- Quelles sont les conséquences de cette reconduction sur l'application des lois nouvelles ? Je pense aux fonctionnaires, aux anciens combattants...

Charles Barangé.- Les lois nouvelles seront appliquées. Je souhaite un débat financier, économique et social au sein du Groupe. Le bilan de la législation, sur ce plan, est positif. Une nouvelle discussion budgétaire le rendrait sans doute négatif

Pierre Pflimlin.- Je remercie Barangé. Je note que l'Assemblée a consacré plus de la moitié de ses séances au budget sans réussir à en terminer. En vertu des pouvoirs spéciaux, je vais promulguer une nouvelle méthode de discussion. Mais cela n'est pas encore au point. La commission compétente du Conseil de la République fait des difficultés. Techniquement, il faut considérer que l'année 1956 sera transitoire. Le déficit pour 1955 est inférieur à 500 milliards ; celui de

1956 sera de 650 milliards ; le budget de 1956 se sera pas le même que celui de 1955 ; il tiendra compte des décisions nouvelles.

Maurice Lucas.- Le prix de l'assurance vient d'augmenter le jour même où il devrait officiellement baisser ; celui des pneus aussi !

N.B. La question d'Albert Gau et la réponse de Lecourt, telles qu'elles sont rédigées dans le procès-verbal de la réunion, apparaissent contradictoires avec les circonstances. En fait, les dirigeants politiques de l'époque sont conscients qu'une discussion budgétaire tournerait vite à une totale surenchère électorale dans la perspective des élections législatives dont chacun conçoit qu'elles seront anticipées.

La situation en Algérie : c'est l'objet de la 61^e réunion, tenue le jeudi 28 juillet à partir de 14 heures sous la présidence d'Henri Lacaze.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) rentre d'un voyage en Algérie qu'il a effectué comme membre d'une délégation de la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Il résume ainsi ses conclusions :

- La situation s'est améliorée sur le plan militaire ;
- Les contacts entre les pouvoirs publics et la population ne sont pas assez nombreux ;
- Les élections sont toujours fabriquées ;
- Le pays a été pourri par la gestion de Naegelen au Gouvernement général ;
- Le statut de l'Algérie reste à appliquer ;
- Il faut choisir entre l'injustice et l'autonomie provinciale.

Hachemi Benchennouf (ancien député de Constantine) parle des erreurs de l'Administration. A son avis, le peuple algérien manque de guides et de cadres.

Robert Lecourt préside la 62^e réunion, tenue le vendredi 29 juillet à partir de 14 heures. Le renouvellement des mandats des **administrateurs de la Sécurité Sociale** fait l'objet d'un échange de vues, auquel participent **Jean Sauvage** (Maine-et-Loire) et **Francine Lefebvre** (Seine).

Sujet suivant : l'envoi d'une **délégation de l'Assemblée Nationale à Moscou** est-il opportun ?

François de Menthon.- Je formule de graves réserves à l'égard de ce projet, à la fois du point de vue moral et du point de vue de la politique étrangère.

Robert Lecourt.- J'ai l'intention de faire une démarche à ce sujet auprès de notre ami Schneiter, président de l'Assemblée Nationale.

Du 18 au 23 juillet, une Conférence des Quatre s'est tenue à Genève dans une ambiance décripée mais sans résultat, qu'il s'agisse de la sécurité européenne, de la réunification de l'Allemagne, du désarmement réciproque entre les deux blocs. Eisenhower y représentait les Etats-Unis, Bouganine l'URSS, Eden la Grande-Bretagne et Edgar Faure la France.

Le sujet revient à l'ordre du jour de la réunion du Groupe le jeudi 4 août (63^e réunion), qui est présidée par Maurice Lucas.

Robert Lecourt, après sa démarche auprès de Schneiter.- Je pense qu'il serait dangereux qu'une délégation parlementaire française reconnaisse en quelque sorte le caractère parlementaire du Soviet suprême.

Albert Gau.- Je partage ce point de vue.

Louis Siefert (Seine-Inférieure).- Je ne suis pas d'accord : je crains qu'en refusant de participer à cette délégation le MRP n'apparaisse dans l'opinion comme le parti de la guerre. S'il devait y participer, je propose que Lecourt soit le représentant du MRP.

Pierre de Chevigné.- J'appuie les réserves de Lecourt.

Jean Cayeux.- Moi aussi.

Georges Bidault.- Je pense que les rapports entre la France et l'URSS doivent rester au niveau gouvernemental.

Consulté, le Groupe décide, par 18 voix contre 1 et 1 abstention, de ne pas désigner de délégué pour ce voyage à Moscou.

Pierre-Henri Teitgen, qui reprend une proposition de Cayeux.- Je souhaite la publication d'un communiqué expliquant cette décision.

Maurice-René Simonnet.- Attendons la décision du Groupe MRP du Conseil de la République.

Robert Lecourt.- Je suggère que la Commission exécutive du MRP fasse ce communiqué.

Clément Taillade (Tarn).- Je recommande la prudence dans les termes.

Décision : le Groupe fait confiance à son Bureau pour rédiger un communiqué.

Avant la clôture de la session, le vendredi 5 août à 14 heures, Lecourt préside une brève réunion, la 64^e, consacrée au projet de création de cours d'appel à Oran et à Constantine.

La rentrée parlementaire s'effectuera le mardi 4 octobre. Ce jour-là, le Groupe tiendra sa 65^e réunion de l'année 1955. Elle sera consacrée à l'évolution des relations franco-marocaines, notamment aux résultats de la Conférence d'Aix-les-Bains (22-29 août).